

satisfaire tous les goûts, c'est là une mission des plus nobles, car elle a pour but la connaissance de l'être le plus parfait qui existe sur la terre et la conservation du plus précieux des biens, la santé et la vie.

La santé, n'est-ce pas avec son précieux concours que nous mettons à exécution les œuvres pour lesquelles nous avons été créés, n'est-ce pas par son entremise que nous accomplissons les choses les plus ordinaires de la vie, n'est-ce pas elle qui éclaire le génie et qui enfante les grandes choses ! Qu'y a-t-il d'impossible à l'homme vigoureux, à l'homme sain de corps et d'esprit ? Par contre, la maladie et la mort sont la négation de toute œuvre utile, toutes deux paralysent l'initiative humaine, portent l'inquiétude et la désolation au sein du foyer domestique, elles y apportent aussi bien souvent la ruine complète.

Dans un pays jeune comme le nôtre, qui a besoin de tous ses enfants pour contribuer à la prospérité commune, qui a besoin de bras vigoureux pour coloniser et défricher, pour exploiter les richesses du sol, la maladie et la mort dans des proportions exagérées, constituent une calamité publique. L'épidémie de variole qui a sévi en 1885, a coûté la vie à des milliers de personnes. Tous les ans, les statistiques vitales nous apprennent que des milliers d'enfants et d'adultes sont morts parce que les notions d'hygiène n'ont pas encore pénétré dans l'esprit des populations et de ceux qui les gouvernent. Le choléra qui est à nos portes, tient actuellement certains pays sous l'effet de la terreur, et il ne tiendrait qu'à la négligence des prescriptions hygiéniques internationales, pour voir ce fléau qui a laissé de si tristes souvenirs en 1832 et 1854, envahir et dévaster de nouveau ce pays.

Les études médicales répondent donc non seulement à des besoins individuels de la plus haute valeur, mais aussi à l'intérêt et à la sécurité publics. Pour ces raisons, le public a le droit et le devoir de s'intéresser à nous, de suivre attentivement le mouvement médical en ce pays et d'en favoriser le progrès dans toute la mesure de ses forces. Il a droit aussi, à ce que nous veillions avec un soin scrupuleux au recrutement des étudiants en médecine et que plus tard nous ne donnions des diplômes qu'à ceux qui les ont mérités par un travail consciencieux et qui ont donné des preuves suffisantes de leur savoir.